



Service Public Fédéral FINANCES

Bruxelles, le 2 avril 2008

**SECRETARIAT DU
VICE-PREMIER MINISTRE ET
MINISTRE DES FINANCES**

Cellule Presse et Communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

Didier REYNDERS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, informe de la publication par le FMI (Fond Monétaire International) d'un rapport sur la transparence budgétaire en Belgique.

Le FMI publie ce jour un rapport sur la transparence budgétaire en Belgique. Ce rapport est basé sur une enquête effectuée dans le courant de l'année 2007. Il étudie dans quelle mesure la Belgique respecte les principes que le FMI promeut dans le domaine de la préparation et de l'exécution du Budget.

En 2007, le FMI a actualisé son code, développé en 1998, qui identifie les principes auxquels une procédure transparente de budget doit satisfaire. Le FMI compare la pratique dans les Etats membres avec les principes. Déjà plus de 90 pays, dont la Belgique, se sont soumis volontairement à ce type d'enquête.

Le rapport contient une description et une appréciation des principales caractéristiques des procédures budgétaires d'un pays ainsi qu'une série de recommandations que l'autorité peut utiliser pour améliorer les procédures.

Le rapport est disponible dans son entièreté sur : www.iefafgov.be

Sophie Van Mallegem
Porte-parole